

Règlement Local de Publicité intercommunal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS DE FONTAINEBLEAU



Saint-Martin-en-Bière



Bourron-Marlotte



Fontainebleau



Samois-sur-Seine

Arrêt

Vu pour être annexé
à la délibération
n°2019-125 du **5
septembre 2019**

Enquête publique

Vu l'arrêté n°2019-033
du 7 novembre 2019

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération n°.....
du.....

Pièces du dossier de RLPi

Notice Explicative

0 – Pièces administratives

1 – Rapport de présentation

2 – Règlement et synthèse réglementaire

3- Zonages

- 3-1 Atlas du zonage RLPi par commune
- 3-2 Zoom du zonage sur le pôle urbain (Fontainebleau & Avon)
- 3-3 Zonage RLPi à l'échelle de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

4 – Annexes

- 4-1 Arrêtés municipaux de limites d'agglomération
- 4-2 Atlas du zonage de limites d'agglomération par commune
- 4-3 Zoom des limites d'agglomération sur le pôle urbain (Fontainebleau & Avon)

5 – Avis réglementaires sur le projet de RLPi

- Avis des communes
- Avis des Personnes Publiques Associées et autres avis

6 – Bilan de concertation